

Image not found or type unknown



Dette de credit a la consommation

Par **gros pouf**, le **22/05/2014** à **13:11**

j'ai un prêt à la consommation 1989 n'ayant plus de relance depuis un moment et voilà qu'une société me réclame la somme de 3000 euros. Je n'ai plus de papier qui justifie cette somme car j'ai eu une inondation dans un garage et mes papiers étaient dans ce garage, donc je n'ai plus de preuve. Tout a été détruit, est-ce qu'ils ont le droit de me réclamer après tout en année ? Merci de me répondre à cette demande.

Par **Visiteur**, le **22/05/2014** à **14:31**

Bonjour, je ne suis pas intervenante, ni juriste ni même modérateur, je suis tout simplement dans le même cas que vous. Pour cette raison, il y a de nombreuses interventions et sujets comme le vôtre sur le site, donc je vous propose de les lire, vous trouverez beaucoup de réponses à vos angoisses. En tout cas, ne paniquez pas, ne cédez pas, ne donnez pas de sous, les lettres simples de sociétés de recouvrement ou huissiers sont là pour vous faire peur et vous faire craquer. Le harcèlement téléphonique aussi, ne lâchez rien, vos interlocuteurs sont formés pour vous faire craquer et vous intimider. Rapprochez-vous aussi de l'UCP de votre région, ils sont de bons conseils.